



## Communauté de Communes Cœur de Garonne

### Siège social :

31 promenade du Campet - 31220 Cazères sur Garonne

### Siège administratif :

12 rue Notre Dame – 31370 Rieumes

### Décision du Président

N° DEC-2022-34-8-2

Date : 19/12/2022

**Objet : Convention de partenariat avec EDF 2022-2025**

VU le code général des collectivités territoriales et son article L5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire n° D-2020-96-5-4 du 23 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président,

VU le décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau.

Considérant l'engagement d'EDF dans des actions de solidarité en faveur des publics fragilisés et des clients démunis.

Considérant que la CCCG est un acteur majeur de la solidarité intercommunale notamment par le soutien aux familles dans leurs dépenses.

Dans ce contexte, la communauté de communes envisage, avec l'aide d'EDF, de permettre aux usagers de connaître les différents dispositifs et procédures d'aides en matière d'énergie et d'être informés et orientés vers les partenaires habilités à constituer les dossiers de demandes d'aides, ceci afin d'éviter l'accumulation des dettes et les suspensions de fourniture d'énergie.

VU l'engagement d'EDF à mettre à disposition de la CCCG à titre non exclusif un Portail d'Accès aux Services Solidarité d'EDF (PASS EDF) en complément des modes habituels de communication.

VU que par le biais de ce portail EDF, les conseillères en économie sociale et familiale du service action sociale seront informées des personnes en situations :

- d'impayés à J+30 après la 1<sup>ère</sup> facture impayée des consommateurs fragiles (FSL, ou chèque énergie, sauf opposition sous 8j),
- d'interruption de fourniture ou de réduction de puissance pour impayé à J+5 (tout client).

Une convention de partenariat doit être signée entre EDF et la Communauté de Communes Cœur de Garonne pour une mise en conformité avec le RGPD (Règlement Général de Protection des Données) :

- Art. 3 : disposer d'une adresse mail sur laquelle adresser la liste des personnes concernées par le décret,
- Art. 4 : garantir la sécurité des données transmises.

Considérant le besoin de mise en conformité avec le RGPD et d'harmonisation des procédures à l'échelle intercommunale.

## Le Président de la communauté de communes Cœur de Garonne

### DECIDE

De signer la convention de partenariat, ci-annexée avec EDF pour 1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la communauté de communes Cœur de Garonne et transmise aux membres de l'assemblée délibérante ;

En vertu de l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision lors du conseil communautaire qui suivra.

Le Président,  
Paul-Marie BLANC



<i>Certifiée et rendue exécutoire par le Président le :</i>	<i>20/12/2022</i>
<i>Expédiée à la Préfecture le :</i>	<i>20/12/2022</i>
<i>Mise en ligne sur le site internet le :</i>	<i>20/12/2022</i>